



Inaptitude arrêt maladie et prévoyance

Par alinea

Bonjour,

Je suis cadre dans une société depuis 2 ans.
J'ai été mise en arrêt maladie depuis le 03/12/19. Je suis en ALD.

La prévoyance a été déclenchée et m'a été payée par mon employeur après le délai de carence chaque mois.

Mon arrêt s'est terminé le 13/09/20.

Le 14/09/20 j'ai été déclarée inapte à tous postes de l'entreprise.

Le 15/09/20 j'ai été remise en arrêt maladie en lien avec l'ALD jusqu'à mi octobre. La CPAM a mis mon arrêt en prolongation de ce fait.

Mon employeur ne m'a versé ma prévoyance que jusqu'au 13/09/20 uniquement ce mois-ci.

Est-ce normal ?

À partir du 15/10/20 mon employeur doit reprendre mon salaire si je ne suis pas licenciée (ce qui sera le cas car consultation CSE le 15/10/20), peut-il refuser du fait que mon arrêt est jusqu'au 25/10/20?

Je vous remercie pour ces éclaircissements.

Cordialement,